

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
  - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1<sup>er</sup> adjoint
  - ✓ M. BOQUET Philippe, 2<sup>ème</sup> adjoint
  - ✓ M. BOYARD Michel, 3<sup>ème</sup> adjoint
  - ✓ Mme OSTROWSKI Aline,
  - ✓ Mme DECHIR Fazia
  - ✓ Mme DESLANDES Séverine
  - ✓ Mme BRETON Laurence
  - ✓ M. LEFEBVRE François
  - ✓ M. SIMMONDS Stevens
  - ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
  - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
  - ✓ M. TARGIT Didier
  - ✓ Mme OGEZ Brigitte
- et M. DEMONCHAUX Daniel (secrétaire de mairie)

Etait absent excusé :

- ✓ M. MARIETTE Christophe

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. PV du 28/03/2019 : Approbation,
2. Délibération pour accepter la convention des prestations de services avec la SEP pour l'entretien des hydrants,
3. Délibération validant le choix des entreprises pour la réalisation des travaux de la Phase 2 du Quartier Jardin du Petit Bois (lot 1 : VRD et lot 2 : Aménagements paysagers)
4. Vote des comptes administratifs 2018 (Budget général et budget Quartier Jardin du Petit Bois),
5. Vote des budgets prévisionnels 2019 (Budget général et budget Quartier Jardin du Petit Bois),
6. Vote des taux d'imposition,
7. Parole aux commissions,
8. Questions diverses.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

L'assemblée désigne M. LEFEBVRE François pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Par 14 voix pour, le compte-rendu du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

**II – DELIBERATION POUR ACCEPTER LA CONVENTION DES PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SEP POUR L'ENTRETIEN DES HYDRANTS**

La délibération suivante est prise :

Présentation du contrat pour l'entretien de nos 39 Hydrants et leur visite annuelle et le contrôle du débit de pression une fois tous les 3 ans. Cet entretien sera assuré par la SEP contre une rémunération de 1599 HT par an.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, le Conseil municipal approuve la délibération.

**III – DELIBERATION VALIDANT LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU QUARTIER JARDIN DU PETIT BOIS (lot 1 : VRD et lot 2 : Aménagements paysagers)**

Choix des entreprises pour la réalisation de la phase 2 du Quartier Jardin du Petit Bois. Cette première partie des travaux comporte 2 lots : la VRD et les aménagements paysagers

A la suite de l'ouverture des plis, il est constaté que :

Une seule entreprise a candidaté pour le lot n°1 : la COLAS Nord-Est, avec proposition de 2 options de réalisation.

4 entreprises ont candidaté pour le lot 2 : ID Verde, Hublart, Terspective et PJEV

Après analyse des 2 variantes proposées par la COLAS et leurs notations, sur recommandation du maître d'œuvres, lot 1 est attribué à la COLAS Nord-Est pour 445 922 HT (variante 2)

Après analyse et notation des propositions, sur recommandation du maître d'œuvres, le lot 2 est attribué à HUBLART pour 132 133 HT (Sous réserve que la société poursuive son activité à l'issue de la prochaine audition concernant la procédure de redressement judiciaire dont elle fait l'objet).

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, le Conseil municipal approuve la délibération.

**IV – DELIBERATION POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

IV – 1 – Budget Général

Rappel, le compte administratif correspond à la situation réelle constatée à la fin de l'année 2018 (par opposition au Budget Primitif qui est une prévision).

Les postes de dépenses et de recettes 2018 du budget général de la commune sont passés en revues et explicités pour répondre aux questions qui sont soulevées

L'excédent du budget de fonctionnement se monte à 755 727.90 € et l'excédent du budget d'investissement se monte à 1 186 481.75 € (dont l'emprunt de 1 250 000.00 € souscrit pour le financement du projet Maison des Associations).

La délibération suivante est prise :

Sous la présidence de Madame GAUDOIN Chantal, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2018 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 035 801.87 €
Recettes	1 791 529.77 €

Excédent de clôture :	<u>755 727.90 €</u>
<u>Investissement</u>	
Dépenses	113 981.10 €
Recettes	1 300 462.85 €
Excédent de clôture :	<u>1 186 481.75 €</u>

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, en l'absence de la présence de M. le Maire, le Conseil municipal approuve la délibération.

#### IV – 2 – Budget « Quartier Jardin du Petit Bois

Rappel, le compte administratif correspond à la situation réelle constatée à la fin de l'année 2018 (par opposition au Budget Primitif qui est une prévision).

Les postes de dépenses et de recettes 2018 du projet quartier Jardin du Petit Bois sont passés en revues et explicités pour répondre aux questions qui sont soulevées

#### La délibération suivante est prise :

Sous la présidence de Madame GAUDOIN Chantal, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « Quartier Jardin du Petit Bois » 2018 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 457 558.89 €
Recettes	1 497 558.89 €
Excédent de clôture :	40 000.00 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 713 061.40 €
Recettes	1 029 795.12 €
Déficit :	683 266.28 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (Contre : 0 – Pour : 13) le compte administratif du budget « Quartier Jardin du Petit Bois » 2018.

### **IV – DELIBERATION POUR LE VOTE DES BUDGETS 2018**

#### IV – 1 – Budget Général

Les postes de dépenses et de recettes prévus pour le budget primitif 2019 sont passés en revues et explicités pour répondre aux questions qui sont soulevées.

Ce budget se démarque des précédents par la prévision dans la partie investissement de la réalisation de deux dépenses importantes : le début de la réalisation du projet « Maison des Associations » et du projet « aménagement du centre bourg ».

La Maison des Associations entrainera une dépense de 1 781 749.00 € TTC. Cette dépense est couverte par un emprunt réalisé en 2018 pour 1 250 000.00 € et par les subventions ainsi que par le remboursement partiel, sous 2 ans, de la TVA et enfin pour le solde par les fonds propres.

Le projet « aménagement du centre bourg » entrainera une dépense de 466 768.00 € TTC.

Le budget 2019 prévoit aussi une augmentation des dépenses consacrées à l'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que la réalisation du City-Stade.

La délibération suivante est prise :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget général arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 avril 2019, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 833 813.00 €	1 833 813.00 €
INVESTISSEMENT	2 753 574.00 €	2 753 574.00 €
TOTAL...	4 587 387.00 €	4 587 387.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 24 avril 2019,

**Après en avoir délibéré**, par 9 voix pour, 1 abs et 3 voix contre, approuve la délibération (Les 3 voix contre sont motivés par un souci de cohérence avec les positions préalablement exprimées sur les projets figurant au programme d'investissements prévu pour 2019).

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget général comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 833 813.00 €	1 833 813.00 €
INVESTISSEMENT	2 753 574.00 €	2 753 574.00 €
TOTAL...	4 587 387.00 €	4 587 387.00 €

IV – 2 – Budget « Quartier Jardin du Petit Bois »

Les postes de dépenses et de recettes prévus pour le budget primitif 2019 du projet Quartier Jardin du Petit Bois sont passés en revues et explicités pour répondre aux questions qui sont soulevées.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et, le Conseil municipal approuve la délibération.

La délibération suivante est prise :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 avril 2019, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 150 304.00 €</b>	<b>3 150 304.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 866 533.00 €</b>	<b>2 866 533.00 €</b>
<b>TOTAL...</b>	<b>6 016 837.00 €</b>	<b>6 016 837.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 24 avril 2019,

Vu le projet de budget 2019,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 150 304.00 €</b>	<b>3 150 304.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 866 533.00 €</b>	<b>2 866 533.00 €</b>
<b>TOTAL...</b>	<b>6 016 837.00 €</b>	<b>6 016 837.00 €</b>

**V – DELIBERATION POUR LE VOTE DE TAUX D'IMPOSITION**

*La délibération suivante est prise :*

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 509 242.00€ ;

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et, le Conseil municipal approuve la délibération.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, (pour 14, contre 0) :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 12.59 %
- Foncier bâti = 21.46 %

- Foncier non bâti = 42.10 %

Suite à une question, Mme Domont Anne-Sophie précise que la taxe sur le foncier non bâti est appliquée aux terrains agricoles.

## **VI – PAROLE AUX COMMISSIONS**

### **1. Commission Urbanisme :**

Le projet « quartier jardin du petit bois » avance. Il ne reste que 2 terrains à vendre et les 5 terrains qui ont été attribués à Habitat Concept pour leur commercialisation dans le cadre d'un projet d'ensemble. Une rencontre est prévue avec la SIP prochainement pour un point d'avancement sur la réalisation des logements sociaux prévus dans la phase 1.

Le 20 mai à 18h : réunion de la commission urbanisme plénière.

Le 18 mai : rencontre des personnes s'étant inscrites en liste d'attente pour les terrains de la phase 2.

### **2. Commission Vie scolaire et Associative :**

Un accueil en Mairie sera réalisé par Mme Bénédicte Vasseur pour l'aide à la déclaration des revenus les 9 et 16 mai de 9h à 12h.

Aire de jeux : les travaux de finitions et corrections ont été réalisés.

### **3. Commission Voirie :**

L'adjoint responsable n'a pas de nouvelles informations à donner.

### **4. Commission Bâtiments :**

L'adjoint responsable n'a pas de nouvelles informations à donner.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES :**

Il est remonté que, dans le secteur de la médiathèque et des résidences des personnes âgées, des comportements inciviques sont observés le soir tard. Ce fait va être signalé à l'attention de la Gendarmerie.

En ce qui concerne les travaux en infraction réalisés au 7, route Nationale, suite aux démarches entreprises par la mairie auprès du Procureur de la République, le propriétaire est convoqué au Tribunal Correctionnel en Juillet. Le propriétaire a effectué une nouvelle demande de permis de construire modificatif qui a été de nouveau refusée.

**L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h40.**